

Ville du Pouliguen



**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

26 février 2021

LE POULIGUEN

ORDRE du JOUR

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à dix-neuf heures et trente minutes, s'est assemblé salle Marcel Baudry, 8 rue du Maréchal Joffre, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 février 2021.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOILLIER, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Nathalie BODELLE, Mme Manon JAOUEN FREDOU, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Yves LE LEUCH, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE ont donné respectivement pouvoir à Mme Erika ETIENNE, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Nathalie BODELLE, M. Bruno de SAINT SALVY.

Absents : M. Jean-Loup CHATELLIER.

L'assemblée a choisi, en son sein, Mme Marion LALOUE comme secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

- 1- Débat d'orientation budgétaire
- 2- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / Cœur de ville » du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre de l'année 2021
- 3- Rénovation & amélioration énergétique Groupe scolaire Victor Hugo - - Approbation du projet et lancement marché
- DSIL 2021 & autres partenaires financiers
- 4- TRAVAUX de CONSTRUCTION d'un BATIMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (12 lots) AVENANTS (Série 3) aux marchés de travaux à procédure adaptée.
- Avenant n° 1 - Lot 4 Couverture et bardage métallique
- Avenant n° 1 - Lot 6 Cloisons – Doublages
- 5- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi
- 6- Convention Société Nationale de Sauvetage En Mer (SNSM)
Communes du POULIGUEN, LA BAULE, PORNICHET, SAINT-NAZAIRE.
Poste d'intervention SNSM – Saison 2021
- 7- Charte plastique
- 8- Création d'un emploi permanent (CE des agents de maîtrise)

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Marion LALOUE

Excusés : Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, pouvoir à Mme Erika ETIENNE
M. Cyrille CARON, pouvoir à M. Hervé HOGOMMAT
Mme Amélie FRÉCHINIÉ, pouvoir à Mme Nathalie BODELLE
Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, pouvoir à M. Bruno de SAINT SALVY

Absent : M. Jean-Loup CHATELLIER

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 4 juillet 2020, 23 juillet 2020 et 15 janvier 2021.

M. le Maire rappelle que lorsqu'il y a des petites erreurs dans les procès-verbaux elles peuvent tout à fait être corrigées en séance.

Suite à l'interrogation de M. de SAINT SALVY concernant la signature du secrétaire de séance au bas du procès-verbal, M. le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation.

1- Débat d'orientation budgétaire.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULÉ. (Voir délibération)

M. de SAINT SALVY remercie M. Brulé pour sa présentation et tient à souligner que l'analyse de la situation financière de la commune indique une gestion financière rigoureuse de l'équipe précédente que son groupe souhaite saluer. et que nous voulions le saluer. Il souhaite ensuite connaître le détail de l'augmentation de recettes de fiscalité de 66 k€ entre 2019 et 2020 réparties entre taxe foncière et taxe d'habitation sachant que la taxe d'habitation est selon lui diminuée depuis 2018 date de la réforme.

M. BRULE précise que les recettes de taxe d'habitation n'ont pas diminué depuis 2018 car la réforme ne vise que le paiement des particuliers qui eux ont été dégrévés mais les recettes pour les communes ont été compensées par l'Etat. Il n'y a donc aucune incidence de cette réforme jusqu'en 2020.

M. le Maire reprend les propos de M. de Saint-Salvy sur la qualité de la gestion précédente en précisant qu'il faut également regarder la partie consacrée aux investissements car il est important de savoir ce qui a été dépensé par la ville et pour quel résultat. Il indique que les derniers chiffres de l'INSEE montrent une chute continue de notre population depuis 10 ans. Il précise qu'il a engagé avec l'aide du nouveau directeur des services techniques et des projets urbains un diagnostic de l'ensemble du patrimoine et notamment des voiries qui sont dans un très mauvais état. Il indique qu'aucun plan pluriannuel d'entretien n'a été réalisé depuis 10 ans aussi bien dans le domaine des voiries, que pour l'éclairage et les bâtiments. Il fait ainsi remarquer à M. de Saint-Salvy que 24 millions d'euros ont été investis depuis 10 ans sans bénéfice réel et qu'il est important de l'indiquer lorsqu'on fait ce bilan. Il indique que cette lecture serait donc plus juste vis-à-vis de ses prédécesseurs et des éléments qu'il reste à gérer aujourd'hui.

A titre d'exemple, il mentionne qu'il était au Tennis club du Pouliguen le matin du Conseil Municipal et que la toiture est totalement défectueuse et qu'il faudra gérer aussi cette situation sur le municipale. Il convient donc de relativiser le propos sur la bonne gestion passée, sans parler des 34 contentieux en cours dont certains sont graves comme celui concernant les bains du Nau. En conclusion Monsieur le Maire pense qu'indiquer que la situation est florissante constitue un propos partisan que lui et son équipe ne partagent pas.

M. BRULE complète les propos de M. le Maire en indiquant que lui-même avait reconnu lors de sa première présentation en conseil une situation financière correcte mais ce point de vue ne concernait que la simple approche financière et non la pertinence de la politique menée.

M. le Maire remercie M. Brulé pour sa présentation ainsi que l'ensemble des groupes qui forment le conseil municipal pour la qualité des débats en commission finances même si ceux-ci ont amené des points de vue divergents qui ont duré près de 2 heures.

Il propose d'ouvrir le débat à la fois sur la partie consacrée aux agrégats financiers mais aussi sur la deuxième partie de la présentation qui porte plus sur le plan d'actions.

M. de SAINT SALVY indique que son groupe n'a pas de remarque particulière sur les agrégats mais a quelques questions en matière d'investissement. Il fait référence à une promesse de campagne qui prévoyait que 45% du budget d'investissement serait consacré à la voirie et qu'il ne retrouve pas dans l'exposé. Il note simplement un budget de 660 k€ pour la rénovation de l'église alors que selon lui l'ensemble des travaux serait bien supérieur.

Il indique ne pas avoir vu dans le document de prospective liée à la diminution de la population et à l'impact sur les dotations d'Etat qui sont liées. Il s'étonne de ne pas trouver de trace d'investissement sur le quai Sandeau ou la promenade.

Le projet de centre culturel à 3.4 M€uros inquiète également son groupe car il trouve un manque de pertinence de cet équipement par rapport aux besoins de la population et trouve que cela fait peser un risque financier important.

M. le Maire indique qu'un certain nombre d'arguments avaient été évoqués lors de la commission finances. Pour ce qui concerne les 45% de budget à consacrer à la voirie, il précise que ces derniers doivent être appréhendés au sens large c'est-à-dire aux investissements qui améliorent les espaces publics c'est-à-dire les espaces verts, l'éclairage, la voirie...etc.

Le sens de cet engagement n'était pas stricto sensu la voirie mais globalement les dépenses qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des Pouliguennais.

Il illustre son propos en faisant référence à des aménagements de clôtures faits par exemple au camping du Clein et précise que 1 million d'euros est à consacrer annuellement à des investissements récurrents de renouvellement qui sont indispensables au maintien du cadre de vie des Pouliguennais.

Au sujet de l'église, Monsieur le Maire précise que les choix qui ont été opérés correspondent aux besoins premiers de sécurité. Il revient sur la méthode qui a guidé l'établissement du DOB qui s'est basée sur le projet de territoire construit avec son équipe municipale qui sera prochainement débattu avec les minorités et s'appuie évidemment sur le programme.

Il précise que ce plan pluriannuel constitue un guide mais que les calendriers des appels à projets des plans de relance peuvent potentiellement infléchir certaines décisions ou projet suivant leur pertinence que ce soit au sujet de financement de l'Etat ou de nos partenaires locaux que sont la Région, le Département ou Cap Atlantique.

Il a également été tenu compte des obligations réglementaires comme l'application du décret tertiaire. Pour en revenir à l'église et au diagnostic total de 1.4 M€ de travaux il précise que certains postes ne relevant pas d'une priorité absolue, comme la peinture, représentaient des montants exorbitants. Ce DOB qui constitue une vision d'ensemble qui manquait jusqu'à présent n'est donc pas immuable.

M. le Maire revient ensuite sur la chute démographique en indiquant que l'approche financière du DOB se voulait tout à fait prudentielle et tenait compte du contexte particulier de la commune. Il y a par ailleurs 4 projets de logements, qui font partie du projet de territoire, qui ne seront pas portés par la commune mais qui sont tout à fait en relation avec les enjeux de démographie de la commune et qui ne sont pas présentés dans le cadre du DOB. Il explique ensuite qu'un plan guide qui sera évoqué ultérieurement durant le Conseil Municipal précise ces projets. Il rappelle l'engagement qui a été celui de son équipe durant la campagne électorale pour relever le défi de la démographie en s'appuyant sur le bail réel solidaire mais aussi en relevant le défi des effectifs dans les écoles. Il indique que des améliorations seront également apportées sur d'autres espaces publics emblématiques de la commune comme la promenade par exemple. Il précise que ces projets seront évoqués prochainement. Il revient ensuite sur les projets culturels et sur le sujet de l'espace culturel qui inquiète le groupe de M. de Saint Salvy, il évoque le projet de centre culturel bâti à Mesquer précisant que ce dernier n'obère en rien les finances de la commune et que désormais Mesquer dispose d'un équipement identique à celui souhaité au Pouliguen.

Après avoir répondu point par point aux différents questionnements de la minorité Monsieur le Maire rappelle que le plus important pour son équipe est l'amélioration du cadre de vie au quotidien des Pouliguennais. Il rappelle enfin que chaque année un débat d'orientation budgétaire ainsi qu'un bilan d'avancement seront réalisés. Il conclut enfin sur le fait que son équipe s'attachera à relever le défi de respecter une orthodoxie budgétaire rassurante et sécurisante pour les Pouliguennais, tout en ayant l'ambition de faire évoluer la commune vers un projet de territoire ambitieux qui lui donne les moyens de répondre aux défis qui se posent à elle dans l'avenir.

M. BRULÉ ajoute que sur le plan de l'investissement du centre culturel, l'équipe n'a aucun souci sur la faisabilité financière de la construction. Sur le plan du fonctionnement il complète son propos par le fait que l'entretien et l'exploitation d'un local neuf sont de nature à faire baisser les coûts. Il faudra également peut être compléter l'équipe pour assurer la programmation et l'animation du lieu mais sur le municipale il n'y a aucun problème sur le budget de fonctionnement qui a été évalué de manière très prudentielle.

M. le Maire passe ensuite la parole à Mme Ganthier.

Mme GANTHIER remercie M. Brulé pour la qualité de la présentation. Elle indique toutefois que son groupe aurait aimé plus de précision sur les orientations politiques même si les montants des principaux équipements ont été abordés. Elle aurait souhaité une présentation plus ambitieuse pour la collectivité.

M. le Maire rétorque à Mme Ganthier que la demande de son groupe est un débat d'orientation politique qui a déjà eu lieu pendant la campagne et non un débat d'orientation budgétaire. Il précise également que l'exercice budgétaire qui a été fait s'appuie sur le fait qu'aucune augmentation d'impôt ne sera opérée durant la durée du municipale et que son groupe a travaillé, suite à l'élection à l'établissement d'un projet de territoire. Il rappelle les contraintes des conditions sanitaires qui l'ont empêché de réaliser des réunions publiques ou des ateliers participatifs en évoquant la frustration que cela engendre. Il n'en demeure pas moins, selon lui que le DOB présenté va dans le sens de

l'amélioration du cadre de vie des Pouliguennais et de leur environnement et des investissements à fort enjeux et des actions fortes que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la culture. Il en est de même pour l'ensemble des bâtiments publics.

L'objectif poursuivi est simple, par une politique d'investissements ciblée et étalée dans le temps, la mise en place d'une action volontariste en matière de logement, le but est d'attirer de nouvelles populations et notamment de jeunes familles ou de faire revenir des citoyens qui ne sont pas définitivement installés ailleurs, sur le Pouliguen. La volonté politique est donc clairement affirmée et les défis seront relevés en matière éducative, en matière de famille, en matière de logement, en matière d'environnement, de transition écologique, de schémas cyclables, de voirie.... L'équipe s'est également engagée sur d'autres plans qui n'étaient pas engagés jusqu'à présent, que ce soit le trait de côte ou de nombreux autres sujets comme les sujets économiques qui n'apparaissent pas dans le débat d'orientation budgétaire car ils sont portés par Cap Atlantique.

Il propose ensuite de passer la parole à M. Thiollier pour compléter l'échange en matière d'éducation.

M. THIOILLIER rappelle l'engagement de l'équipe municipale et le fait que l'effort en matière d'infrastructure scolaire doit être réalisé maintenant, même si les montants paraissent élevés, car c'est ce travail sur le long terme qui permettra de conserver l'attractivité de nos écoles. Le retour des enfants dans les écoles de la ville ne sera pas immédiat mais l'action impulsée par la municipalité et l'ensemble des parties prenantes que sont les représentants de l'éducation nationale, les enseignants, les personnels municipaux que M. Thiollier tient à remercier, va se concrétiser par le retour progressif des élèves.

L'équipe municipale avait bien conscience du creux de génération qui a abouti à une fermeture de classe à Paul Lesage mais le travail de sensibilisation engagé depuis le début de l'année scolaire commence progressivement à porter ses fruits avec par ailleurs de bonnes perspectives pour les années suivantes avec 18 naissances en 2019 et 21 naissances en 2018.

L'école maternelle est aujourd'hui stabilisée en terme d'effectif et ce premier défi que l'équipe relève depuis le début du municipe avec l'ensemble des acteurs commence à porter ses fruits.

M. BRULÉ rappelle que ce rapport d'orientation budgétaire relativement dense a pour objectif d'être le plus transparent et clair possible sur les évolutions qui sont envisagées par l'équipe.

M. le Maire ajoute enfin qu'au travers du prochain projet de territoire qui sera soumis à débat, l'ambition est de favoriser la vie à l'année, le retour des familles qui nécessite une approche éducative et culturelle ambitieuse.

Il évoque à titre d'exemple les festivités de fin d'année, qui même si le contexte sanitaire était difficile ont montré une ville dynamique et animée qui a ravi la population.

Selon lui il y a deux manières d'aborder les choses, soit nous sommes fatalistes nous partons du principe de tout subir, notre population baissera, nos moyens baisseront, soit on se dote d'une politique ambitieuse et volontariste pour redonner de l'attractivité à notre ville qui est l'axe choisi par l'équipe municipale.

Il conclut son propos en indiquant que c'est cette posture qui va permettre au Pouliguen de rebondir et qu'il faudra être capable de répondre à l'orthodoxie budgétaire tout en allant de l'avant et en proposant des projets structurants pour le territoire.

Mme GANTHIER interpelle M. le Maire en lui disant que son propos en revient aux orientations politiques. Selon elle, il convient d'être très prudent compte tenu de la situation sanitaire qui peut durablement perturber le système. Elle met également en garde l'équipe municipale aux

conséquences des investissements projetés notamment sur les frais de fonctionnement. Elle rappelle la prudence qui doit selon elle être observée pour préserver l'avenir

M. le Maire remercie Mme Ganthier de ses conseils et de son empathie. Il tient à rassurer Mme Ganthier en revenant sur l'équipement de la nouvelle médiathèque qui va remplacer la bibliothèque actuelle qui est un bâtiment vétuste, non accessible et énergivore. Ce nouvel équipement va non seulement être moins consommateur mais aussi beaucoup plus adapté aux besoins fonctionnels ce qui permettra ensuite de vendre le local actuel. M. le Maire précise par ailleurs que le produit de la vente n'a pas été pris en compte dans le prévisionnel financier ce qui montre le caractère doublement prudent de l'approche. Il indique également que le taux moyen de subvention retenu est de 12 % ce qui est tout à fait raisonnable et que les recettes liées aux taxes sur les éoliennes n'ont aucunement été intégrées.

Il termine son propos en indiquant que l'équipe municipale a bien anticipé les conseils de Mme Ganthier. Il ajoute que ce DOB est bien entendu réajustable au gré des différentes opportunités financières qui pourront se présenter, tout en conservant le cap voulu par l'équipe municipale et avec prudence.

Mme GANTHIER rappelle que M. le Maire a évoqué les investissements sur les bâtiments neufs mais n'a pas évoqué plus avant la rénovation de la salle des fêtes qui était estimée selon elle à 700 000 € qui est ajournée et remplacée par l'achat de gradins amovibles. Tout cela va selon elle ajouter des frais de fonctionnement.

M. le Maire revient sur les propos de Mme Ganthier. Il lui rappelle que sous sa mandature le site des Korrigans a été laissé à l'abandon et n'a pas été occupé ce qui engendre aujourd'hui des coûts importants de remise à niveau. S'il avait été occupé ces coûts de fonctionnement seraient aujourd'hui majoritairement évités.

Quel était le résultat recherché ? Dans tous les cas le résultat est qu'aujourd'hui cela va engendrer des coûts de fonctionnement et d'investissement importants pour la collectivité. C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite qu'une gestion foncière pertinente soit mise en place.

M. le Maire pense que les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre du DOB sont équilibrées, il estime que si un centre culturel nécessite l'emploi d'une personne supplémentaire cela sera envisagé en tant que tel en toute transparence mais cela ne préjuge en rien que le fait que les autres bâtiments nécessiteront des frais complémentaires. Aussi, l'équipe municipale n'a aujourd'hui aucune inquiétude sur le devenir des charges de fonctionnement induites par les investissements prévus au DOB.

Mme GANTHIER trouve que M. le Maire est réducteur au sujet du dossier des Korrigans sur lequel elle ne souhaite pas revenir mais qui mérite de la prudence.

M. le Maire indique alors qu'il ne va pas revenir sur ce sujet et rappelle à Mme Ganthier qu'il connaît parfaitement ce dossier.

M. BRULÉ souhaite souligner le travail réalisé en terme de contenu de clarté et de transparence du DOB qu'il a pu formaliser grâce au travail des services qu'il souhaite vivement remercier.

M. le Maire profite de cette évocation pour présenter M. Hervé Sabarots, nouveau Directeur Général des Services et M. Buchanek nouveau Directeur des Services Techniques.

Il rappelle également la présence et le travail très important de M. Guyader qui a sacrifié une partie de son week-end pour accompagner l'équipe d'élus à finaliser ce travail et qu'il tient à remercier. Il remercie également Mme Laboulais toujours présente et disponible qui sait répondre efficacement aux attentes parfois urgentes des élus.

Il termine enfin en soulignant le travail de Didier Brulé et de l'ensemble des élus qui ont contribué de manière directe ou indirecte à cette production.

Il rappelle que son équipe arrivée il y a 8 mois en pleine pandémie a réussi à relever ce défi pour présenter ce document abouti.

L'ensemble des membres du conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport.

2- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / Cœur de ville » du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre de l'année 2021

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Hervé HOGOMMAT. (Voir délibération)

M. le Maire ajoute que cet appel à projet va permettre d'approfondir le projet de territoire et donner l'opportunité de travailler ensemble et de se projeter sur le devenir de la commune pour les dix années à venir.

Il y a un intérêt double à ce projet, le premier de bénéficier du support du conseil départemental de Loire-Atlantique et de son financement mais aussi la projection des investissements dans une perception d'évolution du territoire.

Répondre à cet appel à projet, même si un travail de réflexion a déjà été mené par l'équipe municipale permettra de pouvoir discuter du devenir de la commune du Pouliguen.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Rénovation & amélioration énergétique Groupe scolaire Victor Hugo - Approbation du projet et lancement marché

- DSIL 2021 & autres partenaires financiers

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Pierre-André LARIVIÈRE. (Voir délibération)

M. de SAINT SALVY annonce que le groupe « Ensemble pour le Pouliguen » n'est pas favorable à cet investissement et que par conséquent ils voteront contre.

Le groupe est favorable par principe aux investissements visant à améliorer la sécurité et le confort des écoles qui accueillent les enfants de la commune mais s'oppose à cet investissement important qui semble se justifier selon eux par l'aubaine de récupérer des subventions sans qu'il y ait eu de véritable réflexion sur l'avenir des écoles.

La situation des écoles est très critique, avec une sous-utilisation des deux groupes scolaires Paul Lesage et Victor Hugo, avec une forte probabilité d'assister à nouveau à la rentrée prochaine à des fermetures de classes.

Quelle commune peut se permettre de faire face à des coûts de fonctionnement et d'entretien de bâtiments municipaux aussi sous employés ?

La priorité est de mener une réflexion approfondie sur la manière d'inverser la courbe démographique, et sur l'avenir de nos écoles avec des perspectives concrètes et étayées sur la remontée en puissance des effectifs d'élèves.

M. le Maire rappelle la présence d'amiante sur cet équipement, qui remet en cause la sécurité. C'est également un bâtiment très énergivore qui entraîne des charges de fonctionnement importantes.

En termes d'obligations qui pèsent sur les Communes, le décret tertiaire impose une amélioration des bâtiments publics et en tout cas de la consommation d'énergie 40 % en 2030.

C'est le bâtiment le moins performant de la commune.

La municipalité a pour but d'attirer des résidents principaux, des jeunes familles avec diverses opérations de logements et il est important que la ville dispose d'équipements scolaires pour les accueillir.

Ce projet s'intègre à la vision d'évolution de la commune et s'inscrit dans le plan de relance de l'objectif de la transition écologique.

M. le Maire souligne qu'en effet leur point de vue ne sont pas partagés, le groupe « Ensemble pour le Pouliguen » souhaitait dans son programme un rétrécissement des équipements, en fusionnant les deux écoles, quand l'équipe actuelle y voit une évolution qui repose sur une projection sur les années à venir, avec la production de logements et l'arrivée de nouvelles familles au Pouliguen.

M. DORÉ regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu d'échanges sur ce projet. Ils n'ont pas été associés et il n'y a pas eu de commission sur la problématique de l'éducation, sur le devenir des écoles. Chacun avait un projet différent concernant les écoles. Mais cela n'empêche pas le débat, les échanges.

M. le Maire rappelle qu'aujourd'hui il s'agit de voter une demande de subvention avant d'avancer dans les projets qui étaient annoncés dans leur programme. Le débat sera ouvert et une commission se réunira, il y aura un travail sur l'éducation, le devenir des établissements scolaires. Raphaël THIOILLIER y travaille.

M. le Maire entend le souhait d'un débat plus ample sur l'éducation et précise que répondre à cet appel à subvention n'empêchera pas le débat et les échanges à ce sujet.

M. THIOILLIER explique que cela serait trop anticiper le futur sans avoir des détails précis et il vaut mieux arriver avec des informations très précises et concrètes qu'aujourd'hui encore des arbitrages ou des partenaires à convaincre pour pouvoir présenter des choses très sérieuses. Il faut mieux prendre le temps sur ce sujet pour pouvoir débattre avec les outils et les bons chiffres et les bons éléments pour comprendre comment derrière après avoir engagé une logique de rénovation énergétique, on puisse occuper l'espace dynamiquement et à destination des enfants.

Mme GANTHIER aimerait savoir plus qu'il s'agit d'occupation et d'optimisation de l'école, où en est le projet de création d'un pôle petite enfance qui était inscrit au programme.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas uniquement du pôle petite enfance, qu'il s'agit de tout un ensemble de choses sur lesquelles travaille Raphaël THIOILLIER.

Actuellement un travail est en cours avec les équipes éducatives et à cette issue cela pourra être présenté en commission où l'on pourra poser les données de l'ensemble de la problématique éducative et de l'accueil de la petite enfance.

Mme GANTHIER souhaite savoir si la commission Jeunesse sera associée à cette réflexion.

M. le Maire confirme que le Commission Jeunesse dont M. THIOILLIER est vice-président sera associée afin d'aborder les évolutions possibles. Mais à ce jour, il est trop tôt et un travail est à faire en amont avec l'ensemble des équipes.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 5 contre (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LELEUCH).

4- TRAVAUX de CONSTRUCTION d'un BATIMENT

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (12 lots)

AVENANTS (Série 3) aux marchés de travaux à procédure adaptée.

- Avenant n° 1 - Lot 4 Couverture et bardage métallique
- Avenant n° 1 - Lot 6 Cloisons - Doublages

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Pierre-André LARIVIÈRE. (Voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Alain GUICHARD. (Voir délibération).

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Convention Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) Communes du POULIGUEN, LA BAULE, PORNICHET, SAINT-NAZAIRE. Poste d'intervention SNSM – Saison 2021

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Frédéric DOUNONT. (Voir délibération).

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Signature de la charte « zéro déchet plastique » et engagement dans la mise en œuvre d'actions pour la diminution des déchets plastiques sur le littoral.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme Fabienne LE HÉNO. (Voir délibération).

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Création d'un emploi permanent.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Alain GUICHARD. (Voir délibération).

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h15.

Le Maire,



Norbert SAMAMA